



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E70494

VALABLE JUSQU'AU 19/09/2026

ÉDITÉ LE

29/09/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/2004

Forme juridique : SARL

Capital : 2 985

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC MELUN

Siret : 478 393 200 00025

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 2110902

Assurance Responsabilité Travaux :  
MAAF 177082260 M 001

Assurance Responsabilité Civile :  
MAAF 177082260 M 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2025

Raison sociale : CHAUFFAGE PLOMBERIE MAINTENANCE GAZ

Sigle : CPM GAZ  
24 RUE CHARLES PATHE  
77173 CHEVRY-COSSIGNY

Téléphone : 01 60 02 27 04

Portable : 06 75 84 13 02

Fax : 01 60 02 27 74

Site Internet : www.cpm-gaz94.com

E-mail : cpmgaz@wanadoo.fr

Responsabilité légale :  
HENRION \_PHILIPPE GÉRANT

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                 | * Date d'attribution |
|------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 5211 | Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE | 05/09/2023           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 01/01/2021         |
| o Radiateurs électriques, dont régulation.                               | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.